



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

pensions alimentaires

Question écrite n° 49530

Texte de la question

M. Thierry Lazaro attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée de la famille sur les difficultés financières imprévues auxquelles peuvent être confrontés les proches parents d'une personne qui rejoint une maison de retraite. Dès lors que les retraites de ce pensionnaire ne permettent pas de couvrir ses frais d'hébergement, les descendants et, plus généralement, les personnes susceptibles d'être mises à contribution au titre de l'obligation alimentaire ne sont pas informées des sommes dont ils devront s'acquitter. Aussi, il la prie de bien vouloir lui faire part de son avis sur cette problématique et de lui indiquer les mesures qui peuvent être prises pour permettre aux familles des retraités concernées de pouvoir anticiper ces éventuelles dépenses.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Lazaro](#)

Circonscription : Nord (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49530

Rubrique : Impôt sur le revenu

Ministère interrogé : Famille

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 mai 2009, page 4779

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)